

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR19.01PR  
concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 700'000.-  
pour le renouvellement des installations de gestion du trafic (feux de  
signalisation) aux carrefours « Avenue de Grandson », « Midi/Valentin »  
et « Neuchâtel/Chamblon »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 janvier 2019.

Elle était composée de Messieurs Khéna BALET, Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Jacques LEVAILLANT, Kassim PALANY et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, M. le Sergent-major Laurent MIÉVILLE, chef de l'unité technique PNV et Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière mobilité. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications très complètes données aux membres de la Commission.

**Etats des lieux des installations de feux de signalisation**

La Municipalité a décidé d'entreprendre une étude visant à établir une planification du renouvellement des installations de gestion du trafic qui sont vieillissantes et même en fin de vie pour certaines, car il n'est plus possible de les reprogrammer.

La synthèse de l'étude figurant en page 2 du préavis est révélatrice de la disparité et de l'obsolescence de certains équipements.

Il fallait donc définir des priorités pour leur remplacement tout en assurant la coordination avec les projets de rénovation déjà en cours, par exemple le carrefour Roger de Guimps/Midi réalisé lors de la réfection de la rue du Midi.

**Questions soulevées par les membres de la Commission**

*Pourquoi ne pas remplacer les feux par des giratoires ?*

Les giratoires ne peuvent pas résoudre tous les problèmes de circulation et ne peuvent garantir en toutes circonstances la fluidité du trafic notamment sur des routes très chargées aux heures de pointe (ex : route de Lausanne).

Le gabarit nécessaire pour les camions et autres véhicules lourds n'est pas toujours possible.

La sécurité des cyclistes et piétons peut se révéler problématique.

### *Temps d'attente prolongé pour les automobiles et conflit avec les transports publics*

Lorsqu'un bus TRAVYS approche d'un feu de signalisation cela provoque parfois la mise au rouge de toutes les autres voies débouchant sur le carrefour.

Avec les nouveaux équipements, il sera possible de programmer un feu vert pour les automobilistes qui ne coupent pas le sens de circulation d'un bus. Exemple : feu vert pour des véhicules provenant du quartier « Prés-du-Lac » et tournant à droite en direction de Grandson, ce qui permettra tout de même au bus de circuler de Grandson vers le Centre-Ville sans bloquer tout le carrefour.

### *Nuisances pendant les travaux*

Elles devraient être de faible importance grâce à une bonne planification : travaux préparatoires en amont et installation rapide sur quelques jours.

### *Importance des coûts de programmation des feux*

Comme pour toute acquisition de matériel électronique sophistiqué, nous sommes dépendants de quelques fournisseurs qui protègent leur savoir-faire et détiennent de fait une forme de monopole sur ce marché très spécifique.

## **Conclusions**

Convaincus que le renouvellement par étapes des installations de gestion du trafic est nécessaire, c'est à l'unanimité que les membres de votre Commission vous recommandent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les 3 articles de ce préavis.

Au nom de la Commission, le rapporteur :

Gildo DALL'AGLIO



Yverdon-les-Bains, le 11 février 2019